

REPUBLIQUE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE

LOI N° 85-001 du 11 Février 1985

portant approbation de la Décision-Loi  
N° 84-001/ANR/CP du 13 Août 1984 por-  
tant Loi de Finances Rectificative pour  
la Gestion 1983.

L'ASSEMBLEE NATIONALE REVOLUTIONNAIRE a délibéré et adopté en sa  
séance du 19 Janvier 1985,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er. - Est approuvée la Décision-Loi N°84-001/ANR/CP du 13  
Août 1984 portant Loi de Finances Rectificative pour la Gestion 1983.

Article 2. - La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 11 Février 1985

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,

Ampliations : PR 8 - SA/CC du PRPB 6  
CP/ANR 4 - CPC 6 PPC 2 - MFE et ses  
Services. Autres Ministères 14  
DAPA des Ministères 15 - DEP des Mi-  
nistères 15 - Préfets 6 - SGCEN 4  
D/C/MIL du IR 2 DSI 4 IGE et ses  
Sections 4 - DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
EMC/FAP + Etats-Majors 6 - CC/FSP 2  
DPE-DLC-INSAP 6 - PR/INT 4 BCP 1  
JONPB 1

Hospice ANTONIO